

Annulation par l'agence immobilière d'une promesse de location

Par **JULESDESAINTCYBARD**, le **18/07/2018 à 16:27**

Bonjour,

Je devais me rendre à Toulouse pour signer un bail de location et prendre possession des clés de l'appartement.

Plusieurs jours avant la date fixée j'ai envoyé un courriel à l'agence pour m'excuser de ne pouvoir être présent à la date prévue et de bien vouloir me fixer un autre rendez-vous. Je devais me déplacer d'Angoulême à Toulouse pour ces formalités.

J'ai annulé ce premier rendez-vous parce que ma mission auprès d'APF Angoulême a été prolongée jusqu'au 18 août. Et donc que je ne pouvais pas me libérer pour la date prévue. Merci de bien vouloir me dire si l'agence a le droit comme elle l'a fait d'annuler la promesse de location pour ce motif.

Par **marianne76**, le **18/07/2018 à 16:57**

Bonjour

[citation]Merci de bien vouloir me dire si l'agence a le droit comme elle l'a fait d'annuler la promesse de location pour ce motif.[/citation]

Quelle preuve avez vous de cette promesse de location ?

Par **JULESDESAINTCYBARD**, le **18/07/2018 à 17:18**

Un courriel de l'agence m'invitant à me rendre à Toulouse le 10 juillet pour la signature du bail, la réalisation de l'état des lieux et la remise des clés. J'ai aussi le courriel envoyé par moi-même le 09 juillet pour leur demander de m'excuser car je ne pouvais me déplacer le 10.

Par **marianne76**, le **18/07/2018 à 17:34**

Bonjour ,

Avez vous proposé une autre date de rendez vous ou juste indiqué que vous repoussiez sans autre précision ?

Par **JULESDESAINTCYBARD**, le **18/07/2018 à 17:55**

Je leur ai demandé de me fixer un nouveau rendez-vous après la fin de ma mission soit après le 18 août 2018.

Par **marianne76**, le **18/07/2018 à 18:08**

Vous avez ici un appartement qui était libre à la location en juillet et que vous deviez prendre le 10 juillet.

Au final vous demandez à repousser cette signature après le 18 août , soit plus d'un mois de perte de loyers pour le bailleur.

Vous pensez bien que dans ces conditions l'agence n'est plus tenue de quoi que ce soit à votre égard et va choisir un autre locataire afin de relouer au plus vite dans l'intérêt du bailleur

Par **Camille**, le **18/07/2018 à 19:51**

Bonjour,

D'autant que...

[citation]Je devais me rendre à Toulouse pour signer un bail de location et prendre possession des clés de l'appartement.

...

Je devais me déplacer d'Angoulême à Toulouse pour ces formalités. [/citation]

Bref, un coup d'une journée, au grand maximum.

Vraiment pas trouvé le moyen de s'absenter une seule journée ?

Même un samedi ?

[smile17]

Par **Isidore Beautelet**, le **19/07/2018 à 07:50**

Bonjour

Je rejoins marianne76. L'agence n'allait certainement pas bloquer l'appartement pendant plus d'un mois.

Par **marianne76**, le **19/07/2018 à 09:00**

Bonjour

Avec le risque qu'après le 18 août il ait encore une nouvelle mission qui repousse la signature...

Si une date pour l'entrée dans les lieux avait été prévue, ex le 1er août et qu'au lieu de signer

le 10 juillet cette personne avait repoussé au 30 juillet, la situation aurait bien été différente et là pour le coup l'agence était tenue